

Circulaire de rentrée - Année scolaire 2025-2026

Voici quelques informations concernant le fonctionnement de l'école Saint Gildas de MARZAN.

Merci de lire avec attention et de respecter ces diverses consignes qui permettront à tous de passer une bonne année.

Toute l'équipe éducative de l'école Saint Gildas vous souhaite de passer une très agréable année scolaire !

Equipe éducative



Cheffe d'établissement (multisite) : **Elodie RUAUD**

Présente le lundi et le jeudi à l'école de MARZAN

Adjointe de direction : **Johanna GELIN**

Les 156 élèves sont répartis en 6 classes :

28 TPS/PS/MS : **Julie GUICHARD**

26 MS/GS : **Valérie ORJUBIN**

24 CP : **Johanna GELIN**

26 CE1/CE2 : **Marie-Thérèse GUIHARD** remplacée par **Stéphanie FERIOT** l'après-midi

27 CE2/CM1 : **Audrey RICHARD**

25 CM2 : **Isabelle TANGUY**

Enseignante spécialisée : **Véronique TUFFIGO** assure la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers.

AESH (accompagnant d'élèves en situation de handicap) :

Pascale DEMONT et Caroline RIGAULT-VRIGNAUD

ASEM (Agent de service en école maternelle) :

Alexandra PREVOST en TPS/PS/MS

Mona JOST en TPS/PS/MS

Aurélia LE THIEC en MS/GS

Intervenante en musique : **Lou BEAUCHENE**

Associations de l'école



L'école Saint Gildas est un établissement scolaire de l'Enseignement Catholique. Elle fonctionne grâce à 3 associations indispensables : l'**APEL**, l'**OGE** et l'**AEP**.

L'APEL (Association des Parents de l'Enseignement Libre) est une association qui regroupe l'ensemble des familles désireuses de s'investir dans la vie de l'école.

Elle propose des manifestations variées (Vente de repas à emporter, spectacle de Noël, Carnaval, Kermesse ...), mais aussi une aide financière à certaines activités de l'école (voyage scolaire, équipements pédagogiques, etc.).

Son rôle est également d'accueillir et d'accompagner les familles (nouvelles ou non).

Président : **M. TOURET Adrien**

L'OGE (Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique) est chargé de la gestion financière et matérielle de l'école. Il tend, avec les moyens financiers qui lui sont dévolus (fonds communaux et fonds propres), à donner aux enfants, aux enseignantes et au personnel, les meilleures conditions d'accueil, d'enseignement et de travail.

Président : **M. SPENCER Jérôme**

L'AEP (Association d'Education Populaire) est l'association propriétaire de l'école.

Son rôle est d'assurer la propriété et la gestion des biens utilisés pour l'enseignement catholique. Elle organise régulièrement des matinées travaux.

Président : **M. DREAN Eric**

	Les parents qui veulent s'intéresser de plus près à la vie de l'école peuvent se faire connaître auprès de la directrice et/ou des membres de ces associations. <u>NB</u> : Il n'est pas nécessaire d'avoir un enfant à l'école pour faire partie de l'OGEC, mais c'est impératif pour adhérer à l'APEL.
Horaires de l'école 	Matin : 8h45-12h (ouverture des portails à 8h35) Après-midi : 13h30-16h30 (ouverture des portails à 13h20) Les parents veilleront à respecter ces horaires, de manière à ce que leurs enfants arrivent à l'heure. Il est important de prendre conscience qu'un retard peut déranger toute une classe déjà au travail. Sachons leur donner de bonnes habitudes qui leur serviront plus tard. En dehors des horaires d'ouvertures des portails, merci d'utiliser l'interphone pour signaler votre présence.
Accueils	Accueil de 8h35 à 8h45 : - Les élèves de maternelle sont accueillis par un adulte au portail (du haut), puis par leur enseignante <u>à l'entrée de la classe</u>. - Les élèves du CP au CM2 sont accueillis par un adulte au portail (du haut), puis ils doivent se rendre <u>directement dans leur classe</u> où leur enseignante les attend. Accueil de 13h20 à 13h30 : - Les PS/MS sont accueillis <u>à la porte de la classe</u> pour la préparation à la sieste. - Les GS/CM2 sont accueillis par leur enseignante <u>sur la cour</u>.
Sorties des classes	<u>Les sorties des élèves ont lieu à 12h00 et 16h30 et se font :</u> - pour les élèves de Julie : <u>à la porte de la classe donnant sur la cour</u> (seuls parents autorisés à pénétrer sur la cour pour récupérer leur enfant). - pour les MS/GS, CP et CM2 : <u>par le grand portail</u> - pour les CE1/CE2 et les CE2/CM1 : <u>par le portail « automatique »</u> Les sorties se réaliseront classe par classe, élève par élève, par les enseignantes. Merci de votre indulgence pour le temps que cela prendra. Aux abords de l'escalier, merci de veiller au respect des plantations et à la sécurité de vos enfants. Si vous souhaitez que votre enfant quitte seul l'école (à partir du CE1) ou avec une autre personne le midi ou le soir, il faut obligatoirement compléter une carte de sortie (autorisation écrite). Elle est redonnée chaque matin et après-midi à votre enfant. Sans celle-ci, nous ne pourrions pas laisser l'enfant quitter seul l'école. <u>Pour la sortie du midi</u>, tout enfant encore présent à 12h10 sera conduit à la cantine. <u>Pour la sortie à 16h30</u>, tout enfant encore présent à 16h40 sera conduit à la garderie.
Circulation	Il y a de nombreuses places pour vous garer. Vous pouvez aussi venir <u>à vélo</u> et le laisser dans le parking qui sera fermé à clé pendant le temps de classe. Par contre, il est interdit de se garer sur l'espace réservé aux cars. Merci d'être vigilant pour la sécurité de tous. 

Facturation	Les rétributions s'élèveront à 25 € par mois par enfant. Pour le 3^{ème} enfant, la scolarité sera de 17.50 euros par mois (- 30%). <u>Ce prix comprend :</u> - la rétribution - l'assurance « Individuelle accidents » de la Mutuelle St Christophe <u>Deux autres montants vous seront facturés au cours de l'année scolaire :</u> - en octobre : 6 € : cotisation annuelle UGSEL et le transport (rencontre sportive) - lors des spectacles : 2€80 par spectacle (2 spectacles annuels proposés par le service culturel du Forum à NIVILLAC) Merci de choisir le prélèvement automatique qui simplifie véritablement la gestion comptable. Il aura lieu <u>le 10 de chaque mois et commencera en octobre 2025 jusqu'en juillet 2026.</u> Pour les nouvelles familles, il faudra simplement transmettre <u>un RIB</u> et compléter/signer un mandat de prélèvement.
Assurance scolaire	Pour des raisons de sécurité et de facilité de gestion, tous les élèves de l'école seront automatiquement assurés par la Mutuelle Saint Christophe en responsabilité individuelle accidents et responsabilité civile. <u>Aucune démarche supplémentaire n'est à effectuer auprès de votre assurance personnelle et vous n'avez pas de document à nous transmettre.</u>
Absences 	A partir de la PS, l'école est obligatoire et ces absences doivent être justifiées. Les absences de vos enfants sont notées dans un registre d'appel contrôlé par l'Inspecteur de l'Éducation nationale à chaque visite dans l'école. ➤ <u>En cas d'absence prévue de votre enfant</u> (rendez-vous médical occasionnel, etc.), merci d'en informer l'enseignant par écrit (mot glissé dans l'agenda ou par mail) quelques jours avant. ➤ <u>En cas d'absence non prévue</u>, merci de prévenir l'enseignant par mail ou par téléphone le matin même entre 7h30 et 9h (au besoin, laisser un message sur le répondeur). Passé ce délai, l'école contactera la famille pour s'informer de l'absence de l'élève. Elle justifiera cette absence par écrit au retour de l'élève. ➤ <u>En cas de modification dans votre organisation</u> (car, cantine, garderie), et dans les habitudes de votre enfant, merci de nous prévenir par écrit le matin même afin d'éviter les oublis. ➤ <u>Si vous devez vous absenter exceptionnellement sur temps scolaire</u> (ce qui n'est pas conseillé), merci d'écrire un courrier motivant l'absence de l'enfant. Nous vous rappelons que nous ne préparons pas de travail pour l'enfant et qu'il devra rattraper les cours par ses propres moyens.
	L'inscription, la réservation et la facturation pour la cantine et la garderie sont gérées par le SIVU ARZAL/MARZAN grâce au « Portail famille ».

Portail Famille géré par le SIVU Arzal/Marzan	Vous avez reçu un mail du SIVU début juin 2025 vous expliquant comment inscrire vos enfants pour cette nouvelle année scolaire et comment réserver vos repas et/ou les créneaux de garderie. Pour toute question à ce sujet, merci de contacter Cécile LAPORTE, agente administrative pour les 3 écoles du SIVU Arzal/Marzan. Vous pourrez donc la joindre : <u>Par téléphone</u> : 06.81.27.52.51 <u>Par mail</u> : ecolespriveesarzalmarzan@gmail.com Les 3 écoles du SIVU fonctionnent avec la même société « RESTORIA ». Vous devrez réserver vos repas au moins 15 jours à l'avance, pour que Cécile puisse passer les précommandes le plus précisément possible. Par contre, il y aura toujours moyen de réajuster en envoyant un mail à Cécile pour toute modification (absence non prévue, enfant malade ...). <i>Cette année, la cantine sera gérée <u>totalement</u> par le SIVU Arzal/Marzan (inscriptions, réservations, facturation, personnels ...).</i> <i>L'école n'est donc plus responsable de cette pause méridienne.</i> <i>Par contre, elle l'est toujours pour la garderie.</i>
Garderie 	Ce sont Alexandra, Aurélia et Mona qui s'en occupent. Elle se déroule cette année dans les deux salles qui entourent la classe de Marie-Thérèse/Stéphanie (ancien bâtiment) ou dans la cour selon la météo. Elle fonctionne tous les matins de <u>7h15 à 8h35</u> et le soir de <u>16h30 à 18h30</u>. <u>Pour la garderie du matin :</u> - De 7h15 à 8h : dans la salle de pause (à gauche de la classe de Marie-Thérèse) - A partir de 8h, les CE/CM se rendront dans la salle de décroisement pour diviser le nombre d'élèves présents. <u>Pour la garderie du soir :</u> - Les lundis et jeudis, de 16h45 à 17h30, les élèves du CE1 au CM2 pourront faire leurs devoirs, dans la salle de décroisement, en étant surveillés par Aurélia. Merci de prévoir un goûter pour la garderie du soir. Merci aussi de respecter les horaires et de prévenir Alexandra, Aurélia ou Mona lorsque vous récupérez votre enfant, pour qu'elles enregistrent l'heure de départ sur la tablette. Pour entrer dans l'établissement sur ces temps de garderie, merci de composer le 50 25 sur le clavier numérique.
Accueil des TPS (Toute Petite Section)	<u>TPS : Enfants âgés de 2 ans révolus au jour de la rentrée scolaire :</u> Les enfants atteignant cet âge dans les semaines qui suivent la rentrée scolaire et au plus tard le 31 décembre de l'année civile en cours pourront être admis, à compter de la date de leur anniversaire et dans la limite des places disponibles. 

	<u>Pour pouvoir accueillir les TPS dans les meilleures conditions possibles, leur rentrée se fera uniquement :</u> - Le lundi 1 septembre 2025 - Le lundi 5 janvier 2026 - Le lundi 27 avril 2026 Il n'est pas possible de démarrer au cours d'une période. Aussi pour que l'enfant puisse bénéficier pleinement des activités proposées, sa présence sera d'au minimum <u>deux matinées régulières par semaine</u> (aux jours qui vous conviennent). Nous vous remercions à l'avance de prendre contact avec Julie pour préparer l'enfant à sa venue dans notre école.
Eveil à la Foi et Catéchèse	Nous sommes une école catholique qui entend faire découvrir aux enfants qui lui sont confiés, par la liberté de choix des parents, les valeurs évangéliques que sont le respect de l'autre, l'amour de son prochain, l'esprit de partage, la solidarité. En maternelle, les enseignantes éveillent les petits à la foi par des moyens variés : - des temps liturgiques/ fêtes religieuses : Noël, Pâques, ... - les événements de la vie liturgique : baptême, mariage, ... - le quotidien : respect, tolérance, vivre ensemble, ...  Dans les classes élémentaires, la catéchèse est assurée régulièrement (1h par semaine). Cette catéchèse de classe ne dispense pas de la catéchèse familiale (pour la préparation aux sacrements) qui doit se faire en relation avec la paroisse qui propose des réunions. Pensez à vous renseigner sur les dates de ces réunions. La première inscription se fait auprès de la paroisse quand l'enfant entre en CE1. Contact : Presbytère de LA ROCHE BERNARD : 02.99.90.61.14 Rosyne ROQUEBERT : Animatrice en pastorale : 07.57.68.70.23 Père Bernard : Prêtre pour la paroisse de Marzan/Nivillac/La Roche Bernard Tout au long de l'année, des célébrations ou temps forts sont préparés avec les enfants et ont lieu sur le temps scolaire ou en paroisse.
Règles de vie	<u>Vêtements</u> : Pour que tout le monde se sente dans une ambiance de travail, merci d'avoir une tenue correcte, décente, propre et adaptée (Sont interdits les tongs, les débardeurs à fines bretelles ou laissant apparaître le nombril et les dos nus). <u>Veuillez noter le nom de votre enfant sur ses vêtements</u> afin que ceux-ci ne restent à l'école, souvent non réclamés. <u>Perte ou vol</u> : Nous vous invitons à faire attention aux bijoux et aux objets de valeur que portent les enfants (en particulier les boucles d'oreilles des petites filles) car beaucoup sont abîmés ou perdus. L'école n'étant pas responsable, il serait donc préférable de les laisser en lieu sûr. <u>Parasites</u> : Aucune école n'est à l'abri des poux. C'est pourquoi les parents doivent être vigilants et surveiller régulièrement la tête de leur enfant.



Sommeil : Les bienfaits d'un sommeil réparateur sont un **atout pour la scolarité** de votre enfant. La médecine scolaire préconise un coucher vers 20h30. Dans cette rubrique, nous vous demandons également d'être vigilant quant au programme télévisé de votre enfant.

Médicaments : **La prise de médicaments est strictement interdite à l'école** (même avec une ordonnance), sauf dans le cadre spécifique d'un projet d'accueil individualisé (PAI). Lorsqu'un enfant est malade (fièvre ou maladie contagieuse), il n'est pas possible pour lui de travailler dans de bonnes conditions. Il est donc préférable de le garder à la maison.

Comportement : **Le comportement des élèves et leur langage seront corrects** à l'égard de tout le personnel de l'établissement (à l'école, à la cantine, à la garderie, à la médiathèque) ainsi que de leurs camarades. L'impolitesse, la grossièreté, l'insolence, l'intolérance, la violence et tout autre manque de respect à l'égard d'autrui ne seront acceptés et seront sanctionnés.

Règlement de l'école

C'est important de **fixer des règles aux élèves**, pour leur offrir **un cadre sécurisant** dans lequel ils peuvent grandir et s'épanouir.

Il est également essentiel que chaque personne de l'équipe (enseignants, AESH, aide-maternelles, personnels de cantine, intervenants extérieurs ...) soit **reconnue** dans sa mission et **respectée** par les élèves et les familles.

Cela paraît évident, mais il me semblait bon de le rappeler.

C'est une chance pour les élèves d'être encadrés par une équipe bienveillante, investie et soudée, en laquelle j'ai pleinement confiance.

Voici les différents règlements suivis à l'école, **pour que le climat scolaire soit serein et agréable pour tous** :

Règlement de classe :

Chaque enseignant gère son groupe-classe au quotidien et utilise son propre système de sanction, en fonction de l'âge. Il vous sera expliqué lors des réunions de classes.

Quand l'élève sort de ce cadre ou quand il est sanctionné sur les temps de garderie et/ou cantine, Johanna et/ou moi prenons le relais, grâce au règlement d'école.

Règlement de l'école :

Quand un élève est sanctionné par un adulte de l'équipe, Johanna et/ou moi prenons toujours un temps avec lui pour comprendre la situation et lui expliquer clairement les raisons de cet entretien. L'élève est donc prévenu oralement une première fois.

Au bout de la 2^{ème} fois, nous utiliserons **des billets d'avertissements**, répertoriés dans un tableau qui se trouve dans mon bureau.

Ces billets vous seront transmis et vous devrez les signer pour nous confirmer que vous êtes au courant de la situation.

Règlement de l'école	<u>Il y a donc 3 étapes :</u> 1/ Premier billet jaune : L'élève devra réparer son erreur : s'excuser par écrit, copier une partie du règlement ou réaliser un travail d'intérêt général, en fonction de la gravité des faits et de l'âge. 2/ Deuxième billet jaune : Même sanction. Johanna et/ou moi vous enverrons en plus un mail pour vous relater les faits et vous prévenir que la prochaine sanction sera un billet rouge. 3/ Billet rouge : Johanna et/ou moi rencontrerons l'élève et ses parents. Les compteurs seront remis à zéro à chaque trimestre. Le contrat de scolarisation que vous signez en début d'année explique bien les différentes étapes dans la rubrique "Respect du vivre ensemble : droits, devoirs et sanctions" et aussi ce qui peut arriver en dernier recours (conseil disciplinaire). Merci de prendre le temps d'en discuter avec vos enfants et de leur montrer que nous sommes partenaires dans cette belle mission d'éducation.
Réunion de classes	Chaque enseignante vous invite à une <u>réunion de classe</u> pour faire connaissance et pour vous expliquer le fonctionnement et les outils utilisés. Il est très important d'y assister pour faire le lien entre l'école et la famille. <u>Elles auront toutes lieu à 18h et les enfants n'y sont pas conviés.</u> Si vous ne pouvez pas faire autrement, merci de prévenir l'enseignant. Classe de Julie (TPS/PS/MS) : Jeudi 2 octobre Classe de Valérie (MS/GS) : Jeudi 2 octobre Classe de Johanna (CP) : Jeudi 18 septembre Classe de Marie-Thérèse et Stéphanie (CE1/CE2) : Lundi 15 septembre Classe d'Audrey (CE2/CM1) : Mardi 30 septembre Classe d'Isabelle (CM2) : Vendredi 19 septembre
Calendrier scolaire 	➤ <u>Toussaint</u> : du vendredi 17/10 après la classe au lundi 03/11 au matin. ➤ <u>Journée de la Fraternité</u> : Vendredi 5 décembre (pas d'école pour les élèves, travail avec les équipes des écoles et du collège du réseau de La Roche Bernard) ➤ <u>Noël</u> : du vendredi 19/12 après la classe au lundi 05/01 au matin. ➤ <u>Hiver</u> : du vendredi 13/02 après la classe au lundi 02/02 au matin. ➤ <u>Printemps</u> : du vendredi 10/04 après la classe au mardi 27/04 au matin. ➤ <u>Pont de l'Ascension</u> : du mardi 12/05 après la classe au lundi 18/05 au matin. ➤ <u>Été</u> : le vendredi 03/07 après la classe.

Piscine 	➤ Pour la classe de <u>Marie-Thérèse</u>, les 9 séances de piscine auront lieu le mardi de 14h30 à 15h10 et commenceront à partir du 9 septembre jusqu'au 25 novembre 2025. ➤ Pour la classe d'<u>Audrey</u>, les 9 séances de piscine auront lieu le lundi de 14h55 à 15h35 et commenceront à partir du 1er décembre jusqu'au 9 février 2026. ➤ Pour la classe d'<u>Isabelle</u>, les 9 séances de piscine auront lieu le mardi de 13h50 à 14h30 et commenceront à partir du 2 décembre jusqu'au 10 février 2026. ➤ Pour la classe de <u>Johanna</u>, les 9 séances de piscine auront lieu le mardi de 9h15 à 9h55 et commenceront à partir du 3 mars jusqu'au 12 mai 2026. ➤ Pour la classe de <u>Valérie (GS)</u>, les 5 séances de piscine auront lieu le jeudi de 15h10 à 15h50 et commenceront à partir du 28 mai jusqu'au 25 juin 2026.
Autres dates déjà connues	<u>Accueil/café de la rentrée</u> : Lundi 1er septembre à 8h45 <u>Pot de la rentrée</u> : Vendredi 5 septembre à 18h30 <u>Rentrée sportive UGSEL</u> : Jeudi 26 septembre, le matin <u>Messe de rentrée en paroisse</u> : Dimanche 28 septembre à Nivillac à 10h30. <u>Première rencontre multisite en anglais</u> : Jeudi 6 novembre « Halloween » <u>Deuxième rencontre multisite en anglais</u> : Mardi 17 mars « St Patrick » <u>Journée du partage</u> : Vendredi 3 avril (repas solidaire) <u>Rencontre sportive PS/MS/GS</u> : Jeudi 7 mai, à Férel <u>Rencontre sportive CP/CE1</u> : Vendredi 22 mai à Théhillac <u>Rencontre sportive CE2/CM1</u> : Jeudi 30 avril, à Férel <u>Rencontre sportive CM2/6^{ème}</u> : Mi-mars (jour à confirmer), au collège/stade <u>Kermesse de l'école</u> : Dimanche 21 juin 2026 (à confirmer)
Communication	<u>Site de l'école</u> : https://ecolestgildasmarzan.toutemonecole.fr/ <u>Mail de l'école</u> : eco56.stgi.marzan@enseignement-catholique.bzh <u>Adresses mails des classes</u> : Julie : saintgildasmarzanjulie@gmail.com Valérie : stgildasmarzangs@gmail.com Johanna : saintgildasmarzanjohanna@gmail.com Marie-Thérèse et Stéphanie : stgildasmarzanmarietherese@gmail.com Audrey : stgildasmarzanaudreyrichard@gmail.com Isabelle : stgildasmarzancm1@gmail.com <u>Pour consulter les menus de la cantine</u> : https://www.radislatoque.fr (Taper Marzan dans la barre de recherche)

